

À afficher 10 octobre au 10 novembre 2014
en vertu des articles L 2121-25, L 2131-1 et R 2121-11
du Code Général des Collectivités territoriales

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 octobre 2014

PROCES VERBAL

Nombre de membres composant le Conseil : 55

A l'ouverture	A partir de la question n°1	A partir de la question n°34
Présents : 54	Présents : 53	Présents : 52
Absents : 0	Absents : 0	Absents : 1
Pouvoir(s) : 1	Pouvoir(s) : 2	Pouvoir(s) : 2

L'an 2014, le jeudi 2 octobre, à 19h00, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sur convocation en date du 26 septembre 2014

Sont présents : M. Patrice BESSAC, M. Ibrahim DUFRICHE-SOILIH, Mme Djeneba KEITA, M. Philippe LAMARCHE, Mme Alexie LORCA, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Catherine PILON, M. Bélaïde BEDREDDINE, Mme Riva GHERCHANOC, M. Florian VIGNERON, Mme Choukri YONIS, M. Gilles ROBEL, M. Claude REZNIK, Mme Tania ASSOULINE, M. Laurent ABRAHAMS, Mme Anne-Marie HEUGAS, M. Nabil RABHI, Mme Muriel CASALASPRO, M. Jean-Charles NEGRE jusqu'à la question n°1, M. Tarek REZIG, M. Bruno MARIELLE, Mme Rose LHERMET, Mme Michelle BONNEAU, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, M. Rachid ZRIOUI, Mme Mireille ALPHONSE, Mme Véronique BOURDAIS, Mme Agathe LESCURE, M. Franck BOISSIER, Mme Claire COMPAIN, M. Bassirou BARRY, Mme Capucine LARZILLIERE, Mme Dorothee VILLEMAUX, M. Olivier STERN, Mme Christine FANTUZZI, Mme Olga RUIZ, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, Mme Leila GUERFI, Mme Sophie BERNHARDT, M. Grégory VILLENEUVE, M. Axel NORBELLY, M. Nordine RAHMANI, M. Yacine HOUICHI, Mme Murielle MAZE, Mme Manon LAPORTE, M. Nabil BEN GHANEM jusqu'à la question n°34, Mme Salamatou TRAORE, M. Dominique BOSCOQ, Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON

Absents donnant pouvoir : 2

Mme Halima MENHOUDJ a donné pouvoir à Mme Muriel CASALASPRO, M. Jean-Charles NEGRE a donné pouvoir à Mme Djeneba KEITA à partir de la question n°1.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil :

À la majorité des voix, Grégory VILLENEUVE a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19h00.

APPROBATION DE PROCES VERBAL

1-1 : Séance du 10 juillet 2014 :
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Approuve le procès verbal de la séance du 10 juillet 2014.

DELIBERATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Conseil municipal, Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

DEL20141002_1 : Acquisition à l'amiable par la Ville de Montreuil auprès des consorts ORSCHEL d'un terrain sis 55 rue Saint Antoine, cadastré BZ 362 à Montreuil (Seine-Saint-Denis), dans le cadre de l'aménagement des abords du collège intercommunal Cesaria Evora.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'acquisition par la Ville de Montreuil de la parcelle sise 55 rue Saint Antoine, cadastrée BZ n°362, à Montreuil, appartenant aux consorts ORSCHEL, au prix total de 150 000 €.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou un représentant habilité à cet effet à signer l'acte à intervenir, et toutes les pièces y afférentes, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20141002_2 : Autorisation de dépôt d'un permis de démolir portant sur un pavillon sis 138 rue Pierre de Montreuil à Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la démolition de la propriété communale sise 138 rue Pierre de Montreuil à Montreuil, cadastrée CI n°55.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir sur ladite parcelle.

DEL20141002_3 : Classement de parcelles communales dans le domaine public routier

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Intègre les 55 parcelles communales suivantes dans le domaine public routier :

N° de rue	Adresse	Désignation	Références cadastrales	Surface du terrain en m ²
4 bis	Armand Carrel (rue)	trottoir	AZ 129	387
14 bis	Armand Carrel (rue)	trottoir	AZ 165	149
16 bis	Armand Carrel (rue)	trottoir	AZ 127	50
22 bis	Armand Carrel (rue)	trottoir	AZ 183	275
28	Armand Carrel (rue)	trottoir	BC 96	56
32	Armand Carrel (rue)	trottoir	BC 100	116
59-61	Armand Carrel (rue)	trottoir	BD 84	248
63	Armand Carrel (rue)	trottoir	BD 86	75
29	Cuvier (rue)	trottoir	BE 352	406
33	Cuvier (rue)	voie + trottoir	BE 346	443

N° de rue	Adresse	Désignation	Références cadastrales	Surface du terrain en m ²
	Cuvier (rue)	voie + trottoir	BE 362	318
15	Deux Communes (rue des)	voie + trottoir	BF 178	1126
97	Etienne Marcel (rue)	trottoir	AS 247	260
66	François Arago (rue)	voie + trottoir	BI 302	839
66	François Arago (rue)	trottoir	BI 301	251
19	Jean Jacques Rousseau (rue)	voie + trottoir + espace vert	BF 167	1718
68	Lagny (rue de)	voie + trottoir	BE 355	100
70	Lagny (rue de)	voie + trottoir	BE 353	784
72	Lagny (rue de)	voie + trottoir	BE 361	36
74	Lagny (rue de)	voie + trottoir	BE 348	203
132	Lagny (rue de)	trottoir	BD 94	502
21	Lebour (rue)	voie + trottoir	BI 281	50
49	Marceau (rue)	voie + trottoir	BI 282	28
90	Marceau (rue)	voie + trottoirs	BG 164	1077
121	Marceau (rue)	voie + trottoir	BF 164	1484
89	Paris (rue de)	trottoir	AS 226	115
91	Paris (rue de)	trottoir	AS 228	56
93	Paris (rue de)	trottoir	AS 230	64
95	Paris (rue de)	trottoir	AS 232	50
97	Paris (rue de)	trottoir	AS 235	84
259 bis	Paris (rue de)	trottoir	AZ 131	845
263 bis	Paris (rue de)	trottoir	AZ 137	277
265 bis	Paris (rue de)	trottoir	AZ 138	59
265 bis	Paris (rue de)	trottoir	AZ 145	78
267 bis	Paris (rue de)	trottoir	AZ 146	114
269 bis	Paris (rue de)	trottoir	AZ 151	112
269 bis	Paris (rue de)	trottoir	AZ 154	96
271 bis	Paris (rue de)	trottoir	AZ 153	71
18	Raspail (rue)	trottoir	BI 272	69
24	Raspail (rue)	trottoir	BI 259	131
38	République (rue de la)	trottoir	BC 77	152
40	République (rue de la)	trottoir	BC 72	36
42	République (rue de la)	trottoir	BC 33	47
44	République (rue de la)	trottoir	BC 32	36
48 bis	République (rue de la)	trottoir	AZ 184	129
52 bis	République (rue de la)	trottoir	AZ 185	127
54 bis	République (rue de la)	trottoir	AZ 166	149
56 bis	République (rue de la)	trottoir	AZ 171	93
58 bis	République (rue de la)	trottoir	AZ 180	36
60 bis	République (rue de la)	trottoir	AZ 188	122
1	Révolution (rue de la)	trottoir	AS 236	4
	Simone de Beauvoir (rue)	espace vert	BF 207	114
35	Valmy (rue de)	trottoir	BD 104	500
	Valmy (rue de)	trottoir	BC 91	468
	Valmy (rue de)	trottoir	BC 94	306

Article 2 : Transmet au service du Cadastre Départemental cette délibération pour une mise à jour des bases cadastrales .

DEL20141002_4 : Approbation du procès verbal de restitution des biens relatifs à l'exercice de la compétence 'protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie' entre la ville de Montreuil et la Communauté d'agglomération Est Ensemble

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le procès- verbal de restitution des biens relatifs à l'exercice de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ».

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ce procès verbal dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20141002_5 : Adhésion au groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de Systèmes d'Information Géographique (SIG) dont le SIPPAREC est coordinateur et approbation de l'acte constitutif

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

47 voix pour

7 abstention(s) : Mme Murielle MAZE, Mme Manon LAPORTE, M. Nabil BEN GHANEM, Mme Salamatou TRAORE, M. Dominique BOSCOQ, Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON

Ne participe pas au vote (article L.2131-11 CGCT) : M. Gaylord LE CHEQUER

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de Systèmes d'Information Géographique annexé à la présente délibération, portant adhésion au groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de Systèmes d'Information Géographique dont le SIPPAREC est coordinateur.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dès que celle-ci sera exécutoire.

Article 3 : Approuve le versement de la somme de 9 800 € au titre de la cotisation annuelle.

Article 4 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget des exercices correspondants.

DEL20141002_6 : Garantie de la ville à hauteur de 100% au bénéfice de l'OPHM pour un emprunt de 1.497.001 € (PAM) consenti par la CDC, destiné au financement de l'opération de réhabilitation de 174 logements, sis 35/38 rue Lenain de Tillemont à Montreuil.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

49 voix pour

Ne participent pas au vote (article L.2131-11 CGCT) : M. Patrice BESSAC, M. Nabil RABHI, M. Stéphan BELTRAN, Mme Véronique BOURDAIS, Mme Agathe LESCURE, M. Nabil BEN GHANEM

DÉCIDE

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt destiné au financement de la réhabilitation de 174 logements, sis 35/38 rue Lenain de Tillemont à Montreuil, d'un montant total de 1.497.001 €, souscrit par l'Emprunteur

auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt N°10432, constitué d'une ligne du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du Prêt, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : En contre partie de la garantie d'emprunt, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil. La commune de Montreuil se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20 % des logements, soit 35 logements sur la durée du Prêt concerné.

Article 5 : Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt entre la ville et l'Emprunteur ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie d'emprunt.

En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés du Maire, les adjoints signent en lieu et place du Maire dans l'ordre du tableau.

Article 6 : Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant délégué, à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que ses modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20141002_7 : Renouvellement de la mise à disposition de deux agents de la ville auprès du CCAS et approbation des conventions s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Accepte le renouvellement de la mise à disposition, contre remboursement de sa rémunération et des contributions et cotisations y afférentes, d'un agent appartenant au personnel municipal, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2014, auprès du Centre Communal d'Action Sociale, pour exercer les fonctions et selon la quotité de temps de travail ci dessous décrites :

Fonction	Pourcentage de mise à disposition	Emploi / catégorie
Directeur du Centre Communal d'Action Sociale	50%	Cadre d'emplois des administrateurs Catégorie A

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention s'y rapportant. Celle-ci sera annexée à l'arrêté individuel de mise à disposition.

Article 3 : Accepte le renouvellement de la mise à disposition, contre remboursement de sa rémunération et des contributions et cotisations y afférentes, d'un agent appartenant au personnel municipal, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2014, auprès du Centre Communal d'Action Sociale, pour exercer les fonctions et selon la quotité de temps de travail ci dessous décrites :

Fonction	Pourcentage de mise à disposition	Emploi / catégorie
Responsable du service des personnes âgées.	50%	Cadre d'emplois des attachés Catégorie A

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention s'y rapportant. Celle-ci sera annexée à l'arrêté individuel de mise à disposition.

Article 5 : Les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

DEL20141002_8 : Approbation de la Convention entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales relative à la consultation de CAF Pro

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes de la convention de service « CAF pro » n° 235/2014 entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention de service « CAF pro » n° 235/2014, dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20141002_9 : Approbation des conventions d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocation Familiale de la Seine Saint Denis et la ville de Montreuil dans le cadre des agréments 'Centres sociaux' des deux Maisons de Quartier Grand Air et Espéranto

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement N°14-020A « Animation globale » relative au centre social Grand Air entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve la convention d'objectifs et de financement N°14-021A « Animation collective familles » relative au centre social Grand Air entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis annexée à la présente délibération.

Article 3 : Approuve la convention de financement « développement de la référence famille » N°14-021A relative au centre social Grand Air entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis annexée à la présente délibération.

Article 4 : Approuve la convention d'objectifs et de financement N°14-019A « Animation collective familles » relative au centre social Esperanto entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis annexée à la présente délibération.

Article 5 : Approuve la convention d'objectifs et de financement N°14-018A « Animation globale » relative au centre social Esperanto entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis annexée à la présente délibération.

Article 6 : Approuve le projet de mise en œuvre de Lieux d'Accueil Enfants Parents sur les centres sociaux municipaux de la ville dans le cadre de leurs projets respectifs « Familles ».

Article 7 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ces conventions dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 8 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à représenter la municipalité dans les relations contractuelles avec la CAF de Seine Saint Denis.

Article 9 : Les recettes en découlant seront prélevées sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20141002_10 : Attribution d'une subvention à l'association ' Les Yeux Dans Le Monde '

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A la majorité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 3000 € à l'association « Les Yeux Dans Le Monde » en vue de la réalisation du projet « Nos voisins les artistes – collaborer, tisser, relier, montrer ».

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tous les actes nécessaires, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20141002_11 : Approbation de la convention de partenariat entre l'ESAT Marsoulan et la Ville de Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

54 voix pour

Ne participe pas au vote (article L.2131-11 CGCT) : Mme Michelle BONNEAU

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la mise à disposition de locaux et d'un agent de la Ville à l'ESAT Marsoulan dans le cadre de la mise en œuvre d'ateliers multimédia.

Article 2 : Approuve la convention de partenariat entre la Ville de Montreuil et l'ESAT Marsoulan annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer cette convention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20141002_12 : Demandes de subventions auprès de l'ARS, de l'ACSE, de la CPAM de la Seine-Saint-Denis et de Paris et approbation des conventions entre l'ARS et la Ville de Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire ou sa représentante déléguée à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion sociale et l'Égalité des Chances pour le fonctionnement de la démarche ASV et à signer les documents relatifs à cette subvention.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou sa représentante déléguée à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence Régionale de Santé pour la participation de l'ASV à l'ingénierie CLS, pour la conduite d'actions de lutte contre le saturnisme et pour la réalisation des actions et projets locaux de Santé tels que ceux portés par les CMS et le SCHS.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou sa représentante déléguée à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de la CPAM de Seine-Saint-Denis et de celle de Paris notamment pour les actions relatives à l'éducation thérapeutique et aux nouveaux modes de rémunération.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire ou sa représentante déléguée à signer tous les actes nécessaires.

Article 5 : Approuve la convention d'objectifs et de moyens 2013-2016 entre la ville de Montreuil et l'Agence régionale de santé.

Article 6 Autorise Monsieur le Maire ou sa représentante déléguée à signer ladite convention dès que la délibération sera certifiée exécutoire.

Article 7 : Approuve l'avenant n°3 Année 2014 relative à la convention de financement et de mise en œuvre de l'expérimentation des nouveaux modes de rémunération pour le centre municipal de santé Savatéro.

Article 8 : Autorise Monsieur le Maire ou sa représentante déléguée à signer ledit avenant dès que la délibération sera certifiée exécutoire.

Article 9 : Les recettes seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20141002_13 : Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association d'interprètes en français / langues des signes française 'Site LSF' et versement d'une subvention d'un montant de 5000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association Site LSF, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention de partenariat dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Approuve le versement d'une subvention de 5000€ à l'association Site LSF.

Article 4 : La dépense sera prélevé sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20141002_14 : Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du groupement d'intérêt public ' Cafés Cultures '

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

49 voix pour

6 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, M. Yacine HOUICHI, Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : A l'unanimité, procède au scrutin public à la désignation des représentants du Conseil municipal au sein du groupement d'intérêt public « Cafés Cultures ».

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- Mme A. LORCA
- Mme D. VILLEMAUX
- M. T. REZIG
- M. A. NORBELLY

Article 3 : Désigne :

- Mme A. LORCA
- Mme D. VILLEMAUX

représentantes titulaires du Conseil municipal au sein du groupement d'intérêt public « Cafés Cultures ».

- M. T. REZIG

représentant suppléant du Conseil municipal au sein du groupement d'intérêt public « Cafés Cultures »

DEL20141002_15 : Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein du Comité de la Caisse des écoles

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Prend acte

DÉCIDE

Article 1 : Prend acte de la candidature de Mme Alexie LORCA.

Article 2 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales, prend acte de la désignation de Mme Alexie LORCA en tant que représentante du Conseil municipal au Comité de la Caisse des écoles en remplacement de Monsieur Belaïde BEDREDDINE.

DEL20141002_16 : Approbation de deux avenants aux conventions de versement par la Communauté d'agglomération Est Ensemble des fonds de concours 2011 et 2012 à la Ville de Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant N°3 à la convention relative au fonds de concours Est Ensemble 2011, avenant ayant pour objets la modification de l'affectation de ce fonds et la prolongation de la durée de la convention relative à son versement.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n°3.

Article 3 : Approuve l'avenant N°1 à la convention relative au fonds de concours Est Ensemble 2012, avenant ayant pour objet la prolongation de la durée de la convention relative à son versement.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1.

DEL20141002_17 : Permis de construire pour la réalisation de travaux de changement de destination de locaux de l'école maternelle Marcellin Berthelot à Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire, au nom de la commune, à solliciter toutes les autorisations administratives au titre du Code de l'Urbanisme, et notamment à déposer une demande de permis de construire, pour les travaux de changement de destination de locaux de l'école maternelle Marcellin Berthelot sise 6 à 10 rue Marcellin Berthelot à Montreuil dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20141002_18 : Déclaration préalable pour les travaux de mise en conformité incendie au sein de l'annexe de l'école maternelle Marcellin Berthelot à Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire, au nom de la commune, à solliciter toutes les autorisations administratives au titre du Code de l'Urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux de mise en conformité incendie dans l'enceinte de l'annexe de l'école maternelle Marcellin Berthelot sise 21 rue François Debergue à Montreuil dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20141002_19 : Permis de construire pour la réalisation de travaux de changement de destination de locaux du Théâtre ' Les Roches ' à Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire, au nom de la commune, à solliciter toutes les autorisations administratives au titre du Code de l'Urbanisme, et notamment à déposer une demande de permis de construire, pour les travaux et/ou au changement de destination de locaux du Théâtre « Les Roches » sis 19 rue Antoinette à Montreuil dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20141002_20 : Transfert du droit de préemption urbain renforcé à la Communauté d'Agglomération Est Ensemble pour la réalisation de l'opération de résorption d'habitat insalubre sis 54 rue Raymond Lefebvre - 24 rue Henri Wallon à Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

38 voix pour

6 voix contre : Mme Olga RUIZ, Mme Leila GUERFI , Mme Sophie BERNHARDT, M. Grégory VILLENEUVE, M. Axel NORBELLY, M. Nordine RAHMANI

11 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, M. Yacine HOUICHI, Mme Murielle MAZE, Mme Manon LAPORTE, M. Nabil BEN GHANEM, Mme Salamatou TRAORE, M. Dominique BOSCOQ, Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Communauté d'Agglomération Est Ensemble est compétente pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat et donc la réalisation de l'opération « RHI du 54 rue Raymond Lefebvre » déclarée d'intérêt communautaire au titre de cette compétence et ce, sur la parcelle cadastrée section CE n°221 sis 54 rue Raymond Lefebvre et 24 rue Henri Wallon à Montreuil.

Article 2 : Décide qu'au titre de l'article L. 5216-5 II bis du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération Est Ensemble est compétente sur la parcelle cadastrée section CE n°221 située au 54 rue Raymond Lefebvre et 24 rue Henri Wallon, pour instituer et exercer le droit de préemption urbain et le droit de préemption urbain renforcé dans le cadre de la réalisation de l'opération « RHI du 54 rue Raymond Lefebvre » inscrite dans la mise en œuvre de sa politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.

Article 3 : Précise qu'en application de l'article R. 211-2 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et affichée un mois au siège de la Communauté d'Agglomération Est Ensemble et en mairie de la Commune de Montreuil.

Mention de cet affichage sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département.

En application de l'article R. 211-3 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera également adressée :

- au directeur départemental des services fiscaux,
- au Conseil supérieur du notariat,
- à la chambre départementale des notaires,
- aux barreaux constitués près les tribunaux de grande instance dans le ressort desquels est institué le droit de préemption urbain,
- au greffe des mêmes tribunaux.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant habilité, à signer tout acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20141002_21 : Cession au profit de la Communauté d'agglomération Est-Ensemble des lots 6, 11, 18, 20, 21 et 23 sis 54 rue Raymond Lefebvre - 24 rue Henri Wallon à Montreuil, pour la réalisation d'une opération de Résorption d'Habitat Insalubre

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

38 voix pour

6 voix contre : Mme Olga RUIZ, Mme Leila GUERFI, Mme Sophie BERNHARDT, M. Grégory VILLENEUVE, M. Axel NORBELLY, M. Nordine RAHMANI

11 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, M. Yacine HOUICHI, Mme Murielle MAZE, Mme Manon LAPORTE, M. Nabil BEN GHANEM, Mme Salamatou TRAORE, M. Dominique BOSCCQ, Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la cession au profit de la Communauté d'Agglomération Est Ensemble des lots de copropriété n°6, 11, 18, 20, 21 et 23 sis 54 rue Raymond Lefebvre et 24 rue Henri Wallon, cadastrés section CE n°221, à Montreuil, au prix de 48 588 € augmentés des frais de notaire, afin de permettre la poursuite de la procédure de résorption de l'habitat insalubre .

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou un représentant habilité à cet effet, à signer tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite vente et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20141002_22 : Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'École d'architecture de la ville et des territoires de Marne-la-Vallée relative à l'étude 'Quels espaces publics pour le nord du centre-ville ? '

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

51 voix pour

4 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, M. Yacine HOUICHI

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la Ville de Montreuil et l'Ecole d'Architecture de la Ville et des Territoires à Marne-la-Vallée annexée à la présente délibération et ayant pour objet la réalisation d'une étude d'urbanisme sur les espaces publics situés au nord du centre-ville de Montreuil.

Article 2 : Dit que la convention est conclue pour un montant de 21 000 euros net et prévoit que la totalité de la somme sera versée après la réalisation et le rendu de l'étude par l'Ecole d'Architecture de la Ville et des Territoires à Marne-la-Vallée à la Ville de Montreuil.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer cette convention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20141002_23 : Quartier de la Mairie - Ilots de l'Eglise - Approbation de l'avenant n°3 à la promesse de vente signée entre la Ville de Montreuil et la société SCI MONTREUIL EGLISE CONVENTION le 17 février 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

43 voix pour

12 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Olga RUIZ, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, Mme Leila GUERFI, Mme Sophie BERNHARDT, M. Grégory VILLENEUVE, M. Axel NORBELLY, M. Nordine RAHMANI, M. Yacine HOUICHI, Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : Réitère en tant que de besoin son accord de cession au profit de la SCI MONTREUIL EGLISE CONVENTION moyennant un prix total hors taxes de CINQ MILLIONS CINQ CENT VINGT ET UN MILLE TROIS CENT VINGT SEPT EUROS (5.521.327,00 EUR HT) des parcelles AF 148 (873 m² - 6 place Jean Jaurès), AF 150 (326 m² - 10 rue de la Convention), AF 161 (611 m² - 30-32 rue de l'Eglise), AF 311 (2169 m² - 20-22 rue de l'Eglise) et de la parcelle désaffectée et déclassée et encore non cadastrée au droit du 30-32 rue de l'Eglise d'une surface de 13 m² telle que représentée dans le plan annexé.

Article 2 : Approuve le principe du phasage de l'opération, à savoir :

* une première vente portant sur 3 665 m² moyennant le prix 5.162.627 € devant être régularisée au 15 décembre 2014.

* et une seconde vente portant sur 327 m² moyennant le 358.700 € devant être régularisée au 30 juin 2016.

Article 3: Approuve la signature d'un avenant n°3 à ladite promesse de vente du 17 février 2012 et proroge cette dernière au 15 décembre 2014.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué, à signer tout acte à intervenir dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

DEL20141002_24 : ZAC Boissière - Acacia - Acquisition par la Ville de Montreuil auprès de M. FERNANDES TAVARES et Mme ARAUJO épouse FERNANDES TAVARES de la propriété située 8 villa Aristide Briand, cadastrée section E n°83 et 84 à Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

44 voix pour

6 voix contre : Mme Olga RUIZ, Mme Leila GUERFI , Mme Sophie BERNHARDT, M. Grégory VILLENEUVE, M. Axel NORBELLY, M. Nordine RAHMANI

5 abstention(s) : Mme Murielle MAZE, Mme Manon LAPORTE, M. Nabil BEN GHANEM, Mme Salamatou TRAORE, M. Dominique BOSCOQ

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'acquisition par la Ville de Montreuil de la propriété cadastrée section E numéros 83 et 84 sise 8 villa Aristide Briand d'une contenance de 196 m² appartenant à M. FERNANDES TAVARES et Mme ARAUJO son épouse au prix de 217 000 € en valeur libre en ce compris le différé de jouissance de 8 mois à compter du jour de l'acte authentique de vente qui leur est accordé.

Article 2 : Fixe, comme garantie de libération du bien, une pénalité forfaitaire journalière de 200 euros par jour de non libération des lieux postérieure au différé de jouissance accordé et approuve, à la garantie de paiement desdites pénalités, la constitution entre les mains du notaire rédacteur d'un séquestre correspondant à 4 mois d'indemnités journalières, à savoir la somme de 36 000 € qui sera prélevée sur le prix de vente à réception de celui-ci.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant habilité, à signer tout acte à intervenir dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20141002_25 : Attribution d'une subvention aux associations Secours Catholique et Secours Populaire, en direction des populations de Gaza

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

50 voix pour

5 abstention(s) : Mme Murielle MAZE, Mme Manon LAPORTE, M. Nabil BEN GHANEM, Mme Salamatou TRAORE, M. Dominique BOSCCQ

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention de 2 500 € pour le Secours Catholique-Caritas France et de 2 500€ pour le Secours Populaire Français, afin de faire face aux besoins et en complément des aides internationales disponibles pour la mise en œuvre d'actions particulièrement pertinentes en destination des populations sinistrées, en s'appuyant sur des partenaires locaux et en complémentarité avec les autres ONG mobilisées.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tous les actes nécessaires, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20141002_26 : Approbation de la convention 2014 - 2015 de partenariat et de financement entre la Ville de Montreuil et l'association PLEXUS pour la réalisation d'un film documentaire autour de la rencontre interculturelle entre jeunes de Montreuil et de Beit Sira (Palestine) et versement d'une subvention

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

50 voix pour

5 abstention(s) : Mme Murielle MAZE, Mme Manon LAPORTE, M. Nabil BEN GHANEM, Mme Salamatou TRAORE, M. Dominique BOSCCQ

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention 2014-2015 de partenariat et de financement entre la Ville de Montreuil et l'association PLEXUS qui définit les règles de partenariat pour la création d'un film documentaire autour de la rencontre interculturelle entre jeunes de Montreuil et de Beit Sira (Palestine), annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention de partenariat et de financement dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Approuve le versement à l'association PLEXUS d'une subvention d'un montant de 10 000 €.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20141002_27 : Approbation de l'avenant n°2 à la Convention 2013-2015 entre la ville de Montreuil et le Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

49 voix pour

5 abstention(s) : Mme Murielle MAZE, Mme Manon LAPORTE, M. Nabil BEN GHANEM, Mme Salamatou TRAORE, M. Dominique BOSCCQ

Ne participe pas au vote (article L.2131-11 CGCT) : M. Claude REZNIK

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°2 à la convention 2013-2015 entre la Ville de Montreuil et le Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) pour la mise en œuvre des projets de coopération avec la Ville de Beit Sira (Palestine), dans le cadre du Protocole de coopération en vigueur, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ledit avenant, dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Approuve, pour l'année 2014, le versement au RCDP d'une subvention de 46 000€ au maximum pour les projets de coopération menés avec la Ville de Beit Sira (Palestine) sur les crédits inscrits au BP 2014 pour la coopération avec Beit Sira.

Article 4 : Autorise, pour l'année 2014, le versement au RCDP d'une subvention complémentaire d'un montant de 18500€ au maximum, sous réserve de la perception par la Ville de Montreuil de la recette sollicitée auprès du Ministère des Affaires étrangères et de son affectation en crédits-dépense par décision modificative.

Article 5 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20141002_28 : Autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions dans le cadre des activités de coopération décentralisée et de solidarité internationale de la Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires à la mise en œuvre des actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale portées par la Ville pour toute la durée du mandat en cours.

Article 2 : Dit que les recettes perçues seront perçues sur le budget de l'exercice en cours et seront inscrites en fonction de la nécessité des projets en crédits-dépenses ou en recettes simples.

DEL20141002_29 : Garantie de la ville à hauteur de 100% au bénéfice de l'OPHM pour un emprunt global de 4.927.401 € consenti par la CDC, destiné au financement de la construction de 42 logements, sis 6 rue Victor Beausse.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

45 voix pour

4 abstention(s) : Mme Murielle MAZE, Mme Manon LAPORTE, Mme Salamatou TRAORE, M. Dominique BOSCCQ

Ne participent pas au vote (article L.2131-11 CGCT) : M. Patrice BESSAC, M. Nabil RABHI, M. Stéphan BELTRAN, Mme Véronique BOURDAIS, Mme Agathe LESCURE, M. Nabil BEN GHANEM

DÉCIDE

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de deux prêts destinés au financement de la construction de 42 logements, sise 6 rue Victor Beausse à Montreuil, d'un montant global de 4.927.401€, souscrits par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°10582, constitué de quatre lignes de prêt, et du contrat de prêt N°11055, constitué de deux

lignes de prêt.

Lesdits contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale des Prêts, et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée des Prêts à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges des Prêts.

Article 4 : Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de garantie des emprunts entre la ville et l'Emprunteur ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie des emprunts.

En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés du Maire, les adjoints signent en lieu et place du Maire dans l'ordre du tableau.

DEL20141002_30 : Garantie de la ville à hauteur de 100% au bénéfice de la SA HLM ANTIN RÉSIDENCES pour un emprunt global de 1.100.600 € consenti par la CDC, destiné au financement de la construction d'une résidence sociale de 115 places (foyer BARA) sis 56-58 rue Voltaire à Montreuil.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de la SA HLM ANTIN RESIDENCES pour le remboursement des quatre prêts d'un montant global de **1.100.600 €** consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations, destinés au financement de la construction d'une résidence sociale de 115 places (nouveau foyer Bara) sis 56-58 rue Voltaire à Montreuil.

Article 2 : Accepte les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des Dépôts aux conditions suivantes :

Pour l'opération 104 places

- Prêt PLAI construction de 144.337 € (cent quarante quatre mille trois cent trente sept euros)
 - **Montant du prêt PLAI Construction** : 144.337 euros
 - Durée de la période de préfinancement : 24 mois
 - **Durée de la période d'amortissement** : 40 ANS
 - **Périodicité des échéances** : ANNUELLE
 - **Index** : Livret A
 - **Taux d'intérêt actuariel annuel** : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – **20pdb**
 - **Taux annuel de progressivité** : 0,50 %
(Actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
 - **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : double Révisabilité limitée.
- Prêt PLAI Foncier de 814.163 € (huit cent quatorze mille cent soixante trois euros)
 - **Montant du prêt PLAI Foncier** : 814.163 euros
 - **Durée de la période de préfinancement** : 24 mois
 - **Durée de la période d'amortissement** : 50 ANS
 - **Périodicité des échéances** : ANNUELLE
 - **Index** : Livret A

- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – **20pdb**
- **Taux annuel de progressivité** : 0,50 %
(Actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : double Révisabilité limitée.

Pour l'opération 11 places

➤ Prêt PLAI Construction de 23.783 € (vingt-trois mille sept cent quatre vingt-trois euros)

- **Montant du prêt PLAI Construction** : 23.783 euros
- **Durée de la période de préfinancement** : 24 mois
- **Durée de la période d'amortissement** : 40 ANS
- **Périodicité des échéances** : ANNUELLE
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - **20 pdb**
- **Taux annuel de progressivité** : 0,50 %
(Actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : double Révisabilité limitée.

➤ Prêt PLAI Foncier de 118.317 € (cent dix-huit mille trois cent dix-sept euros)

- **Montant du prêt PLAI Foncier** : 118.317 euros
- **Durée de la période de préfinancement** : 24 mois
- **Durée de la période d'amortissement** : 50 ANS
- **Périodicité des échéances** : ANNUELLE
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - **20 pdb**
- **Taux annuel de progressivité** : de 0,50 %
(Actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : double Révisabilité limitée.

Concernant l'ensemble des prêts cités ci-dessus, les taux indiqués sont établis sur la base de l'indice de référence. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement des contrats de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable aux prêts.

Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée des prêts en fonction de la variation du taux de l'indice de référence.

En cas de double Révisabilité limitée, le taux de progressivité révisé ne pourra être inférieur à 0.

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil pour les prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations est accordée pour la durée totale des prêts, soit 24 mois de préfinancement suivis d'une période d'amortissement de 40 ans pour les prêts construction et 50 ans pour les prêts foncier.

La garantie de la commune porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM ANTIN RESIDENCES dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

- Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage à se substituer à la SA HLM ANTIN RESIDENCES pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La ville de Montreuil s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : En contre partie de la garantie d'emprunt, la SA HLM ANTIN RESIDENCES s'engage à réaliser les attributions de places en concertation avec la Ville de Montreuil. La commune de Montreuil se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20 % des places, soit 22 places sur la durée des prêts concernés.

Article 6 : Autorise Monsieur Le Maire à intervenir aux contrats de prêt, qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA HLM ANTIN RESIDENCES

En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés du Maire, les adjoints signent en lieu et place du Maire dans l'ordre du tableau.

Article 7 : Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt entre la ville et la SA HLM ANTIN RESIDENCES ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie des emprunts.

En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés du Maire, les adjoints signent en lieu et place du Maire dans l'ordre du tableau.

Article 8 : Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant délégué, à signer la convention de réservation de places à intervenir ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que ses modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20141002_31 : Garantie de la ville à hauteur de 100% au bénéfice de la SA HLM COALLIA HABITAT pour un emprunt consenti par la CDC pour un montant global de 392.332 €, destiné au financement de la démolition/reconstruction d'une résidence sociale de 42 logements (foyer Bara), sise 18 rue de Hayeps à Montreuil.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt destiné au financement de la démolition/reconstruction d'une résidence sociale de 42 logements, sise 18 rue des Hayeps à Montreuil, d'un montant global de 392.332 €, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°10212, constitué d'une ligne de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : La ville de Montreuil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 4 : En contre partie de la garantie d'emprunt, l'emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil. La commune de Montreuil se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20 % des logements, soit 8 logements sur la durée du prêt concerné.

Article 5 : Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt entre la ville et l'emprunteur ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie d'emprunt.

En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés du Maire, les adjoints signent en lieu et place du Maire dans l'ordre du tableau.

Article 6 : Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant délégué, à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que ses modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20141002_32 : Versement d'une subvention aux associations lauréates du cinquième appel à initiatives pour une ville durable

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A la majorité par

51 voix pour

4 abstentions : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, M. Yacine HOUICHI

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à **La collecterie** d'un montant de 3 500 € pour son projet « Lutte contre les encombrants en partenariat avec l'OPHM ».

A la majorité par

51 voix pour

4 abstentions : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, M. Yacine HOUICHI

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à **Oh Cyclo** d'un montant de 2 000 € pour son projet « OHCYCLOMOBILE – Atelier mécanique vélo, pédagogique, solidaire et participatif ».

A la majorité par

51 voix pour

4 abstentions : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, M. Yacine HOUICHI

Article 3 : Approuve le versement d'une subvention à « **Le sens de l'Humus** » d'un montant de 2 760 € pour son projet « De la milpa des villes à la milpa des champs ».

A la majorité par

51 voix pour

4 abstentions : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, M. Yacine HOUICHI

Ne prennent pas part au vote : D. ATTIA, C. PILON, T. ASSOULINE, I. DUFRICHE-SOILIH

Article 4 : Approuve le versement d'une subvention à « **La régie de quartier** » d'un montant de 3 750 € pour son projet « Le magasin écoresponsable ».

A la majorité par

51 voix pour

4 abstentions : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, M. Yacine HOUICHI

Article 5 : Approuve le versement d'une subvention à « **Où tu crèches** » d'un montant de 500 € pour son projet « Où tu crèches se fait tout bio »

Article 6 : Les dépenses seront prélevées sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20141002_33 : Approbation de la convention de collaboration 2014-2015 entre la ville de Montreuil et la SCOP 'les 2 Rives'

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

53 voix pour

2 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de collaboration annexée à la présente délibération qui prendra effet pour 1 an.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention de collaboration 2014-2015 entre la ville de Montreuil et la SCOP les 2 rives dès que la délibération sera exécutoire.

Article 3 : Autorise l'occupation de locaux de la Ville de Montreuil par la SCOP les deux rives, à titre gracieux.

DEL20141002_34 : Rapport concernant l'affectation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale dont la Ville a été bénéficiaire au titre de l'année 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

50 voix pour

4 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, M. Yacine HOUICHI

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le rapport concernant l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale dont la ville a été bénéficiaire au titre de l'année 2013 :

Total des charges nettes pour la Ville correspondant au fonctionnement des services municipaux mettant en œuvre les politiques de cohésion sociale et urbaine sur le territoire : **5 610 480 €**.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale a ainsi contribué en 2013 au financement partiel du fonctionnement :

- **De la politique de développement social urbain** (dont la charge nette pour la ville s'est élevée à **761 376 €**) à travers la coordination des dispositifs de la politique de la ville et l'action des centres sociaux implantés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

*(charges nettes pour la Ville issues des bilans d'activité : Mission politique de la ville **56 127 €** + maison de quartier Lounès Matoub **268 936 €** + maison de quartier Espéranto **360 503 €** + centre social Grand Air **75 810 €**)*

- **De la politique des quartiers** à travers la mise en place d'antennes vie de quartier sur les secteurs Bas Montreuil-République - Etienne Marcel - Chanzy-Bobillot (**212 492 €**) Bel Air-Grands Pêchers – Renan - Signac – Murs à Pêches (**217 745 €**) Branly – Boissière – Ramenas- Léo Lagrange (**279 885 €**) Solidarité Carnot - Centre Ville – Jean Moulin - Beaumonts (**223 477 €**) La Noue – Clos Français – Villiers Barbusse (**271 963 €**) et Ruffins - Théophile Sueur - Montreau - le Morillon (**232 661 €**), l'action d'équipes de développement social visant le développement de la citoyenneté et de la démocratie locale (soutien aux diverses formes d'implication des habitants sur leur quartier), le maintien de la cohésion sociale, l'adaptation du service rendu par les services publics et le renforcement de leur présence sur les quartiers, le développement de la mixité urbaine et sociale dans chaque quartier, par des actions de prévention ou de lutte contre les phénomènes d'exclusion sociale et urbaine.

1 432 970 € *(bilans d'activité des antennes vie de quartier)*

- **De la politique jeunesse**, à travers les actions menées en direction des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville, le public jeune étant le public prioritaire du Contrat urbain de cohésion sociale 2007-2014.

3 338 015 € *(bilan d'activité du service municipal de la jeunesse)*

- **De la politique de prévention** de la délinquance, des toxicomanies et de sécurité publique, à travers notamment le soutien aux structures associatives intervenant sur ce champ (club de prévention, association de prévention des toxicomanies et de réduction des risques ...) et par le développement du partenariat autour de la question de la sécurité publique dans le cadre du contrat local de sécurité.

108 119 € *(bilan d'activité Pôle partenariats projets – Direction de la tranquillité publique)*

DEL20141002_35 : Attribution de subventions exceptionnelles à différents clubs sportifs de Montreuil.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

54 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Attribue une subvention de partenariat aux clubs suivants au vu de la participation à l'organisation des ateliers sportifs municipaux, pour la période du 7 mai au 29 août 2014 :

- l'association *Red Star Club Montreuillois*, de 1415,78 € :
 - Sections Judo pour 829,94 €
 - Section Basket pour 585,84 €
- l'association *Club Athlétique de Montreuil 93*, de 341,74 €,
- l'association *Cercle d'Armes de Montreuil*, de 585,84 €,
- l'association *Tous aux Echecs*, de 829,94 €,
- l'association *Montreuil Tennis Club*, de 829,94 €,
- l'association *Montreuil Handball*, de 292,92 €,
- l'association *Gymnastique Volontaire Form*, de 292,92 €,
- l'association *Roller Skating Montreuillois*, de 292,92 €,
- l'association *Art du Déplacement Academy by Yamakasi*, de 439,38 €.

Article 2 : Attribue une subvention exceptionnelle au club suivant :

- l'association *Les Amis du Fil*, pour un montant de 500 €, destiné à soutenir les déplacements des sportifs et du matériel,
- la *Société démocratique de tir*, pour un montant de 2000 €, afin d'accompagner le nécessaire remplacement des cibles,
- L'association sportive des *cantonniers football club de Montreuil*, pour un montant de 2000 €, destinée à soutenir l'aménagement des locaux collectifs attribués au club.
- L'association sportive du collège *Marais de Villiers*, pour un montant de 2000 €, en soutien à la participation des équipes aux championnats de France (cross et piste)

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20141002_36 : Nouveaux rythmes scolaires - Tarification du goûter récréatif à compter du 13 octobre 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

42 voix pour

10 voix contre : Mme Christine FANTUZZI, Mme Olga RUIZ, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, Mme Leila GUERFI, Mme Sophie BERNHARDT, M. Grégory VILLENEUVE, M. Axel NORBELLY, M. Nordine RAHMANI, M. Yacine HOUICHI

2 abstention(s) : Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les tarifs mentionnés dans le tableau annexé à la présente délibération pour la nouvelle activité périscolaire dite « goûter récréatif » mise en place dans le cadre de la nouvelle organisation des rythmes éducatifs à Montreuil.

Article 2 : Dit que ces tarifs sont applicables à compter du 13 octobre 2014.

Article 3 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20141002_37 : Elaboration d'une Charte Promoteur : constitution d'un groupe de travail citoyen

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A la majorité par

44 voix pour

10 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Olga RUIZ, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, Mme Leila GUERFI, Mme Sophie BERNHARDT, M. Grégory VILLENEUVE, M. Axel NORBELLY, M. Nordine RAHMANI, M. Yacine HOUICHI

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le lancement d'une démarche d'élaboration d'une « Charte Promoteur » destinée à fixer les attentes de la municipalité auprès des promoteurs-constructeurs intervenant sur le territoire de la commune.

Article 2 : Approuve la création d'un groupe de travail citoyen, constitué de professionnels, de représentants des conseils de quartier et d'associations montreuilloises impliquées dans le champ de la qualité de vie.

DEL20141002_38 : Chartes Ile-de-France 2030 : contrat aménagement-transport pour le territoire de la ligne 11

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

54 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le contrat aménagement-transport pour le prolongement de la ligne de métro 11.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué, à signer ce contrat dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20141002_39 : Modification du tableau des effectifs

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A la majorité par

29 voix pour

4 voix contre : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, M. Yacine HOUICHI

21 abstention(s) : M. Ibrahim DUFRICHE-SOILIH, Mme Catherine PILON, M. Gilles ROBEL, M. Claude REZNIK, Mme Anne-Marie HEUGAS, M. Nabil RABHI, Mme Muriel CASALASPRO, Mme Halima MENHOUDJ, M. Rachid ZRIOUI, Mme Mireille ALPHONSE, Mme Véronique BOURDAIS, Mme Claire COMPAIN, M. Bassirou BARRY, Mme Olga RUIZ, Mme Leila GUERFI, Mme Sophie BERNHARDT, M. Grégory VILLENEUVE, M. Axel NORBELLY, M. Nordine RAHMANI, Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : de créer les postes suivants au tableau des effectifs :

- 3 postes de Directeur Général Adjoint pour détachement sur emploi fonctionnel d'agents recrutés sur un grade de catégorie A
- 4 postes d'administrateur
- 1 poste d'administrateur hors classe
- 1 poste de directeur
- 3 postes d'attaché

- 3 postes de rédacteur
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 3 postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe
- 3 postes d'ingénieur
- 3 postes de technicien principal 2^{ème} classe
- 5 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe
- 1 poste de technicien paramédical de classe normale
- 1 poste de chirurgien-dentiste à temps non complet de 23h30 hebdomadaires
- 1 poste de médecin généraliste à temps non complet de 29h30 hebdomadaires
- 1 poste de psychologue de crèche à temps non complet de 6 heures hebdomadaires
- 1 poste de psychologue de crèche à temps non complet de 13 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe à temps non complet de 18 heures hebdomadaires

Article 2 : de supprimer les postes suivants au tableau des effectifs :

- 1 poste d'attaché principal
- 1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet (60% du TT hebdomadaire)
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 2 postes d'agent de maîtrise
- 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants
- 1 poste d'agent social 2^{ème} classe
- 1 poste de chirurgien-dentiste à temps non complet de 24 heures hebdomadaires
- 1 poste de médecin généraliste à temps non complet de 27h30 hebdomadaires
- 1 poste de psychologue de crèche à temps non complet de 12 heures hebdomadaires
- 1 poste d'animateur
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe
- 3 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe

Article 3 : précise que le poste d'attaché faisant fonction de chargé de la correspondance du maire au secrétariat du maire, le poste d'administrateur hors classe faisant fonction de directeur des relations extérieures à la Direction Générale, le poste d'administrateur faisant fonction de Médiateur de la ville à la Direction Générale, le poste d'administrateur faisant fonction de chargé de la mission Démarche d'innovation à la Direction Générale, le poste de directeur faisant fonction de directeur de la mission Projets innovants à la Direction Générale et le poste d'attaché faisant fonction de chargé de mission veille stratégique à la Direction Générale seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents non titulaires recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3 / 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

DEL20141002_40 : Remboursement de frais de mission à des élus du Conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

44 voix pour

6 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, M. Yacine HOUICHI, Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON

Ne participent pas au vote (article L.2131-11 CGCT) : M. Patrice BESSAC, M. Tarek REZIG, M. Bassirou BARRY, M. Stéphan BELTRAN

DÉCIDE

Article 1 : Attribue aux élus suivants les mandats spéciaux pour les missions suivantes, et autorise le remboursement des frais engagés à ce titre :

M. Patrice BESSAC : 186,90 €

- participation aux rencontres de la fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture, dans le cadre de la politique culturelle de la ville, du 15 au 17 juillet 2014 à Avignon ;
- visite du centre d'Allevard les 14 et 15 juillet 2014 ;

M. Tarek REZIG : 357,57 €

- participation à l'assemblée générale de l'ANCEJ (association nationale des conseils d'enfants et de jeunes), les 24 et 25 juin 2014 à Montpellier ;
- visite du centre de vacances de Sampzon lors du projet « révisons au vert » les 11 et 12 juin 2014 ;

M. Bassirou BARRY : 177,05 €

- visite du centre de vacances d'Allevard, les 18 et 19 juillet 2014 ;

M. Stephan BELTRAN : 91,80 €

- participation à la rencontre nationale « développer l'habitat participatif avec la loi ALUR » le 21 juin 2014 à Lille.

Article 2 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20141002_41 : Vœu relatif au TAFTA (Transatlantic Free Trade Area)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Adopte le vœu relatif au TAFTA prenant en compte les demandes d'amendements déposées.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le Maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

DEC2014_225	Renouvellement de concession funéraire en date du 14 avril 2013 - Plan n° 6-4-LG-18 - Concession n° 74896	18/06/14
DEC2014_226	Renouvellement de concession funéraire en date du 18 août 2013 - Plan n° 8-3-3-3 - Concession n° 74897	18/06/14
DEC2014_227	Renouvellement de concession funéraire en date du 1 ^{er} août 2013 - Plan n° A-6-1C-LD-7 - Concession n° 74898	18/06/14
DEC2014_228	Renouvellement de concession funéraire en date du 9 mai 2013 - Plan n° A-5-2C-LD-13 - Concession n° 74899	18/06/14
DEC2014_229	Renouvellement de concession funéraire en date du 20 janvier 2014 - Plan n° 5-4-1-10 - Concession n° 74900	18/06/14
DEC2014_230	Renouvellement de concession funéraire en date du 14 septembre 2011 - Plan n° 2-10-15-31 - Concession n° 74901	18/06/14
DEC2014_231	Renouvellement de concession funéraire en date du 27 août 2012 - Plan n° 4-1B-1C-LG-7 - Concession n° 74902	18/06/14
DEC2014_232	Délivrance de concession funéraire en date du 2 avril 2014 - Plan n° A-14-12-2 - Concession n° 74903	18/06/14
DEC2014_233	Renouvellement de concession funéraire en date du 16 novembre - Plan n° 3-6-1-17 - Concession n° 74904	18/06/14
DEC2014_234	Renouvellement de concession funéraire en date du 22 novembre 2008 - Plan n° 6-2-7-7 - Concession n° 74905	18/06/14
DEC2014_235	Renouvellement de concession funéraire en date du 31 mars 2014 - Plan n° 1-15-7-11	18/06/14

Concession n° 74906

DEC2014_236	Renouvellement de concession funéraire en date du 4 septembre 2011 - Plan n° A-5-2C-8-6 - Concession n° 74907	18/06/14
DEC2014_237	Renouvellement de concession funéraire en date du 13 janvier 2012 - Plan n° 6-3-3-18 - Concession n° 74908	18/06/14
DEC2014_238	Renouvellement de concession funéraire en date du 28 novembre 2013 - Plan n° 5-4-LS-22 - Concession n° 74909	18/06/14
DEC2014_239	Renouvellement de concession funéraire en date du 3 novembre 2012 - Plan n° 4-6-LD-11 - Concession n° 74910	18/06/14
DEC2014_240	Renouvellement de concession funéraire en date du 8 mai 2010 - Plan n° 5-2-2-31 - Concession n° 74911	18/06/14
DEC2014_241	Renouvellement de concession funéraire en date du 15 février 2014 - Plan n° 3-5A-7-9 - Concession n° 74912	18/06/14
DEC2014_242	Renouvellement de concession funéraire en date du 19 octobre 2011 - Plan n° 1-13-LTG-9 - Concession n° 74913	18/06/14
DEC2014_243	Renouvellement de concession funéraire en date du 27 mars 2012 - Plan n° 2-9-2-21 - Concession n° 74914	18/06/14
DEC2014_244	Renouvellement de concession funéraire en date du 8 octobre 2011 - Plan n° 5-1-10-13 - Concession n° 74915	18/06/14
DEC2014_245	Renouvellement de concession funéraire en date du 16 février 2014 - Plan n° 5-4-2-7 - Concession n° 74916	18/06/14
DEC2014_246	Renouvellement de concession funéraire en date du 7 décembre 2011 - Plan n° 2-9-2-28 - Concession n° 74917	18/06/14
DEC2014_247	Renouvellement de concession funéraire en date du 1 ^{er} février 2011 - Plan n° 6-4-5-10 - Concession n° 74918	18/06/14
DEC2014_248	Délivrance de concession funéraire en date du 4 avril 2014 - Plan n° 1-18-9-6 - Concession n° 74919	18/06/14
DEC2014_249	Délivrance de concession funéraire en date du 4 avril 2014 - Plan n° 4-6-20-3 - Concession n° 74920	18/06/14
DEC2014_250	Délivrance de concession funéraire en date du 4 avril 2014 - Plan n° 4-6-12-19 - Concession n° 74921	18/06/14
DEC2014_251	Renouvellement de concession funéraire en date du 7 avril 2016 - Plan n° 5-1-LG-15 - Concession n° 74922	18/06/14
DEC2014_252	Délivrance de concession funéraire en date du 7 avril 2014 - Plan n° 6-4-8-14 - Concession n° 74923	18/06/14
DEC2014_253	Délivrance de concession funéraire en date du 9 avril 2014 - Plan n° 1-18-12-2 - Concession n° 74924	18/06/14
DEC2014_254	Renouvellement de concession funéraire en date du 9 janvier 2014 - Plan n° 5-1-LTD-19 - Concession n° 74925	19/06/14
DEC2014_255	Délivrance de concession funéraire en date du 11 avril 2014 - Plan n° 2-9-E-10-3 - Concession n° 74926	19/06/14
DEC2014_256	Renouvellement de concession funéraire en date du 11 septembre 2013 - Plan n° 5-3-LTD-11 - Concession n° 74927	19/06/14
DEC2014_257	Renouvellement de concession funéraire en date du 8 décembre 2011 - Plan n° 1-14-7-18 - Concession n° 74928	19/06/14

DEC2014_258	Renouvellement de concession funéraire en date du 9 décembre 2009 - Plan n° 1-4-LGMUR - Concession n° 74929	19/06/14
DEC2014_259	Renouvellement de concession funéraire en date du 21 juillet 2007 - Plan n° 2-10-LG-36 - Concession n° 74930	19/06/14
DEC2014_260	Renouvellement de concession funéraire en date du 4 décembre 2012 - Plan n° 2-10-1-17 - Concession n° 74931	19/06/14
DEC2014_261	Renouvellement de concession funéraire en date du 18 janvier 2011 - Plan n° 6-2-13-21 - Concession n° 74932	19/06/14
DEC2014_262	Délivrance de concession funéraire en date du 28 mars 2014 - Plan n° 6-4-4-11 - Concession n° 74933	19/06/14
DEC2014_263	Renouvellement de concession funéraire en date du 15 novembre 2013 - Plan n° A-LC-LD-64 - Concession n° 74934	19/06/14
DEC2014_264	Renouvellement de concession funéraire en date du 28 février 2014 - Plan n° 5-2-6-8 - Concession n° 74935	19/06/14
DEC2014_265	Renouvellement de concession funéraire en date du 15 avril 2014 - Plan n° 1-18-10-1 - Concession n° 74936	18/06/14
DEC2014_266	Renouvellement de concession funéraire en date du 16 mars 2013 - Plan n° 5-3-4-23 - Concession n° 74937	19/06/14
DEC2014_267	Renouvellement de concession funéraire en date du 9 octobre 2011 - Plan n° A-4-6-2 - Concession n° 74938	19/06/14
DEC2014_268	Renouvellement de concession funéraire en date du 28 octobre 2013 - Plan n° 1-15-LD-23 - Concession n° 74939	19/06/14
DEC2014_269	Renouvellement de concession funéraire en date du 11 mars 2014 - Plan n° 2-10-13-27 - Concession n° 74940	19/06/14
DEC2014_270	Renouvellement de concession funéraire en date du 14 août 2005 - Plan n° A-LC-MUR-3 - Concession n° 74941	19/06/14
DEC2014_271	Renouvellement de concession funéraire en date du 12 avril 2014 - Plan n° 2-9-E-9-3 - Concession n° 74942	19/06/14
DEC2014_272	Renouvellement de concession funéraire en date du 27 novembre 2011 - Plan n° 2-2-11-8 - Concession n° 74943	19/06/14
DEC2014_273	Renouvellement de concession funéraire en date du 14 avril 2013 - Plan n° 4-6-19-34 - Concession n° 74944	19/06/14
DEC2014_274	Renouvellement de concession funéraire en date du 31 juillet 2016 - Plan n° 5-4-LS-9 - Concession n° 74945	19/06/14
DEC2014_275	Renouvellement de concession funéraire en date du 17 mars 2014 - Plan n° 6-2-4-27 - Concession n° 74946	19/06/14
DEC2014_276	Renouvellement de concession funéraire en date du 9 juin 2011 - Plan n° 4-6-LTD-32 - Concession n° 74947	19/06/14
DEC2014_277	Renouvellement de concession funéraire en date du 27 août 2012 - Plan n° 1-2-LGMUR-17 - Concession n° 74948	19/06/14
DEC2014_278	Délivrance de concession funéraire en date du 18 avril 2014 - Plan n° A-14-12-3 - Concession n° 74949	18/06/14
DEC2014_279	Renouvellement de concession funéraire en date du 6 février 2014 - Plan n° 8-2-3-3 - Concession n° 74950	19/06/14

DEC2014_280	Délivrance de concession funéraire en date du 18 avril 2014 - Plan n° 7-4-1-5 - Concession n° 74951	18/06/14
DEC2014_281	Renouvellement de concession funéraire en date du 8 août 2013 - Plan n° 4-1B-1C-LD-25 - Concession n° 74952	19/06/14
DEC2014_282	Renouvellement de concession funéraire en date du 20 février 2014 - Plan n° 8-2-LG-5 - Concession n° 74953	19/06/14
DEC2014_283	Renouvellement de concession funéraire en date du 4 septembre 2010 - Plan n° 4-1B-1C-1-6 - Concession n° 74954	19/06/14
DEC2014_284	Renouvellement de concession funéraire en date du 18 avril 2014 - Plan n° 7-3-LG-14 - Concession n° 74955	19/06/14
DEC2014_285	Renouvellement de concession funéraire en date du 8 octobre 2012 - Plan n° 3-5B-LTG-8 - Concession n° 74956	19/06/14
DEC2014_286	Renouvellement de concession funéraire en date du 25 avril 2012 - Plan n° 4-5B-3-5 - Concession n° 74957	19/06/14
DEC2014_287	Renouvellement de concession funéraire en date du 30 avril 2014 - Plan n° 1-16-E-12-1 - Concession n° 74958	19/06/14
DEC2014_288	Renouvellement de concession funéraire en date du 23 novembre 2017 - Plan n° 6-3-13-20 - Concession n° 74959	19/06/14
DEC2014_289	Délivrance de concession funéraire en date du 2 mai 2014 - Plan n° 4-3A-1-2 - Concession n° 74960	18/06/14
DEC2014_290	Délivrance de concession funéraire en date du 2 mai 2014 - Plan n° A-14-12-4 - Concession n° 74961	18/06/14
DEC2014_291	Délivrance de concession funéraire en date du 2 mai 2014 - Plan n° A-5-1C-6-14 - Concession n° 74962	18/06/14
DEC2014_292	Renouvellement de concession funéraire en date du 17 avril 2012 - Plan n° 2-10-14-34 - Concession n° 74963	19/06/14
DEC2014_293	Renouvellement de concession funéraire en date du 7 février 2013 - Plan n° 2-9-E-14-9 - Concession n° 74964	19/06/14
DEC2014_294	Renouvellement de concession funéraire en date du 17 novembre 2008 - Plan n° 1-11-E-10-9 - Concession n° 74965	19/06/14
DEC2014_295	Renouvellement de concession funéraire en date du 30 janvier 2011 - Plan n° 1-16-10-21 - Concession n° 74966	19/06/14
DEC2014_296	Renouvellement de concession funéraire en date du 13 juin 2011 - Plan n° 6-3-14-18 - Concession n° 74967	19/06/14
DEC2014_297	Délivrance de concession funéraire en date du 13 mai 2014 - Plan n° 6-3-6-10 - Concession n° 74968	18/06/14
DEC2014_298	Renouvellement de concession funéraire en date du 4 décembre 2013 - Plan n° 8-LC-1-4 - Concession n° 74969	19/06/14
DEC2014_299	Renouvellement de concession funéraire en date du 3 mai 2014- Plan n° 1-16-E-12-2 - Concession n° 74970	19/06/14
DEC2014_300	Renouvellement de concession funéraire en date du 24 mai 2012 - Plan n° 6-2-LTG-3 - Concession n° 74971	19/06/14
DEC2014_301	Renouvellement de concession funéraire en date du 17 février 2008 - Plan n° A-SUD-LC-2 - Concession n° 74972	19/06/14

DEC2014_302	Renouvellement de concession funéraire en date du 28 mars 2013 - Plan n° 2-10-3-23 - Concession n° 74973	19/06/14
DEC2014_303	Délivrance de concession funéraire en date du 16 mai 2014 - Plan n° 6-3-8-7 - Concession n° 74974	18/06/14
DEC2014_304	Renouvellement de concession funéraire en date du 5 décembre 2012 - Plan n° 3-6-12-21 - Concession n° 74975	19/06/14
DEC2014_305	Renouvellement de concession funéraire en date du 18 mai 2014 - Plan n° 8-LC-3-3 - Concession n° 74976	19/06/14
DEC2014_306	Renouvellement de concession funéraire en date du 27 avril 2009 - Plan n° A-5-2C-2-13 - Concession n° 74977	19/06/14
DEC2014_307	Délivrance de concession funéraire en date du 20 mai 2014 - Plan n°4-6-2-28 - Concession n° 74978	18/06/14
DEC2014_308	Renouvellement de concession funéraire en date du 13 septembre 2018 - Plan n° 5-2-2-1 - Concession n° 74979	19/06/14
DEC2014_309	Délivrance de concession funéraire en date du 23 mai 2014 - Plan n°4-3A-1-3 - Concession n° 74980	18/06/14
DEC2014_310	Renouvellement de concession funéraire en date du 4 janvier 2015 - Plan n° 5-1-5-14 - Concession n° 74981	19/06/14
DEC2014_311	Renouvellement de concession funéraire en date du 3 février 2014 - Plan n° 1-14-LDàG-11 - Concession n° 74982	19/06/14
DEC2014_312	Renouvellement de concession funéraire en date du 4 avril 2009- Plan n° 5-3-6-6 - Concession n° 74983	19/06/14
DEC2014_313	Renouvellement de concession funéraire en date du 28 septembre 2012 - Plan n° 5-4-11-42 - Concession n° 74984	19/06/14
DEC2014_314	Renouvellement de concession funéraire en date du 15 mai 2014 - Plan n° 7-3-3-18 - Concession n° 74985	19/06/14
DEC2014_315	Renouvellement de concession funéraire en date du 20 septembre 2004 - Plan n° 4-1B-1C-LS-2 - Concession n° 74986	19/06/14
DEC2014_316	Délivrance de concession funéraire en date du 26 mai 2014 - Plan n° 1-18-9-7 - Concession n° 74987	18/06/14
DEC2014_317	Renouvellement de concession funéraire en date du 8 janvier 2014 - Plan n° 2-9-E-1-3 - Concession n° 74988	19/06/14
DEC2014_318	Renouvellement de concession funéraire en date du 3 novembre 2014 - Plan n° 7-1-3-10 - Concession n° 74989	19/06/14
DEC2014_319	Délivrance de concession funéraire en date du 28 mai 2014 - Plan n° 1-18-14-3 - Concession n° 74990	18/06/14
DEC2014_320	Délivrance de concession funéraire en date du 28 mai 2014 - Plan n° 1-18-14-3 - Concession n° 74990	18/06/14
DEC2014_321	Renouvellement de concession funéraire en date du 1 ^{er} avril 2012 - Plan n° 4-6-LTD-38 - Concession n° 74992	19/06/14
DEC2014_322	Renouvellement de concession funéraire en date du 4 février 2014 - Plan n° 3-3B-2-10 - Concession n° 74993	19/06/14
DEC2014_323	Renouvellement de concession funéraire en date du 11 février 2013 - Plan n° 2-2-10-14 - Concession n° 74994	19/06/14

DEC2014_324	Renouvellement de concession funéraire en date du 20 mai 2014 - Plan n° 1-15-4-4 - Concession n° 74995	19/06/14
DEC2014_325	Renouvellement de concession funéraire en date du 21 février 2017- Concession n° 74996	19/06/14
DEC2014_326	Renouvellement de concession funéraire en date du 30 mai 2014 - Plan n° 1-18-14-1 - Concession n° 74997	18/06/14
DEC2014_327	Renouvellement de concession funéraire en date du 7 octobre 2004 - Plan n° 4-1B-1C-3-7 - Concession n° 74998	19/06/14
DEC2014_328	Renouvellement de concession funéraire en date du 24 novembre 2013 - Plan n° 7-3-2-3 - Concession n° 74999	19/06/14
DEC2014_329	Renouvellement de concession funéraire en date du 4 avril 2014 - Plan n° 2-10-15-32 - Concession n° 75000	19/06/14
DEC2014_330	Renouvellement de concession funéraire en date du 5 octobre 2013 - Plan n° 2-10-12-17 - Concession n° 75001	19/06/14
DEC2014_331	Renouvellement de concession funéraire en date du 21 mai 2014 - Plan n° A-LC-LG-99 - Concession n° 75002	19/06/14
DEC2014_332	Délivrance de concession funéraire en date du 11 juin 2014 - Plan n° 3-3-4-19 - Concession n° 75003	18/06/14
DEC2014_333	Renouvellement de concession funéraire en date du 14 décembre 2015 - Plan n° A-5-1C-4-4 - Concession n° 75004	19/06/14
DEC2014_334	Renouvellement de concession funéraire en date du 8 septembre 2012 - Plan n° 5-4-LTD-3 - Concession n° 75005	19/06/14
DEC2014_335	Délivrance de concession funéraire en date du 13 juin 2014 - Plan n° 5-2-5-6 - Concession n° 75006	18/06/14
DEC2014_336	Renouvellement de concession funéraire en date du 8 juin 2014 - Plan n° 1-12-10-7 - Concession n° 75007	19/06/14
DEC2014_337	Renouvellement de concession funéraire en date du 10 avril 2014 - Plan n° A-SUD-LC-66et-67 - Concession n° 75008	19/06/14
DEC2014_338	Renouvellement de concession funéraire en date du 8 février 2013 - Plan n° A-6-2C-LD-4 - Concession n° 75009	19/06/14
DEC2014_339	Renouvellement de concession funéraire en date du 1 ^{er} juin 2014 - Plan n° 5-4-4-36 - Concession n° 75010	19/06/14
DEC2014_340	Délivrance de concession funéraire en date du 17 juin 2014 - Plan n° A-1-1-3 - Concession n° 75011	18/06/14
DEC2014_341	Renouvellement de concession funéraire en date du 8 juin 2014 - Plan n° 2-10-3-5 - Concession n° 75012	19/06/14
DEC2014_342	Renouvellement de l'adhésion à l'association NATUREPARIF	03/07/14
DEC2014_343	Renouvellement de l'adhésion à l'association COMITE 21	03/07/14
DEC2014_344	Renouvellement de l'adhésion à l'association PLANTE ET CITE	03/07/14
DEC2014_345	Renouvellement de l'adhésion à l'association européenne ENERGY-CITIES	03/07/14
DEC2014_346	Acceptation de l'avenant n°1 au marché "Travaux de restructuration du grand hall du Parc Montreau situé 4 rue Babeuf à Montreuil" attribué au cabinet CUT ARCHITECTURE pour un montant de 15 400,03 € H.T. soit une augmentation du montant initial de 7,50%.	08/07/14
DEC2014_347	Attribution à la société RAGUENEAU du marché "fourniture d'équipements de cuisine pour l'école relais située 81-91 rue de Stalingrad à Montreuil", pour un montant de 97 370,21 € H.T.	08/07/14

DEC2014_348	Attribution à la société "Les Blanchisseries Severoises" du marché "entretien du linge pour les besoins de la ville de Montreuil" pour un montant de 205 000 € H.T., d'une durée d'un an renouvelable une fois.	19/06/14
DEC2014_349	Attribution à la société VICTOR ZA Le Mandinet du lot n°1 du marché "fourniture et livraison de matériel professionnel de nettoyage pour la ville de Montreuil" pour un montant de 110 000 € H.T. et d'une durée d'un an renouvelable 3 fois et attribution à la société NILFISK-ADVANCE SAS du lot n°2 du marché, pour un montant de 72 500 € H.T, et d'une durée d'un an renouvelable 3 fois	19/06/14
DEC2014_350	Attribution à la société GM RENOV MULTISERVICES du marché "prestations de nettoyage et de manutention inhérentes à la réalisation de travaux dans les bâtiments communaux de la ville de Montreuil" pour un montant de 206 000 € H.T.	08/07/14
DEC2014_351	Attribution au groupement SATEC/ALLIANZ du marché "assurance responsabilité civile 2e ligne" pour un montant de 11 468 € H.T et d'une durée d'un an reconductible une fois	16/07/14
DEC2014_352	Création d'une régie d'avances pour les dépenses d'hébergement, alimentation, et besoins d'urgence dans le cadre de la permanence des élus	09/07/14
DEC2014_353	Renouvellement de concession funéraire en date du 9 juin 2013 - Plan n° 6-3-12-26 - Concession n° 75013	19/06/14
DEC2014_354	Conversion de concession funéraire en date du 18 juin 2014 - Plan n°5-3-10-14 - Concession n° 75014	19/06/14
DEC2014_355	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 janvier 2019 - Plan n° A-14-2-6 - Concession n° 75015	19/06/14
DEC2014_356	Délivrance de concession funéraire en date du 20 juin 2014 - Plan n° A-14-12-6 - Concession n° 75016	20/06/14
DEC2014_357	Renouvellement de concession funéraire en date du 19 septembre 2013 - Plan n° 4-6-6-30 - Concession n° 75017	20/06/14
DEC2014_358	Délivrance de concession funéraire en date du 21 juin 2014 - Plan n° A-14-12-7 - Concession n° 75018	21/06/14
DEC2014_359	Renouvellement de concession funéraire en date du 8 août 2013 - Plan n° 1-8-E-4-3 - Concession n° 75019	23/06/14
DEC2014_360	Renouvellement de concession funéraire en date du 16 mai 2014 - Plan n° 8-2-LG-3 - Concession n° 75020	23/06/14
DEC2014_361	Renouvellement de concession funéraire en date du 24 mai 2014 - Plan n°A-LC-LG-101 - Concession n° 75021	23/06/14
DEC2014_362	Renouvellement de concession funéraire en date du 19 juin 2014 - Plan n° 6-2-8-31 - Concession n° 75022	23/06/14
DEC2014_363	Renouvellement de concession funéraire en date du 26 novembre 2013 - Plan n°8-3-LG-10 - Concession n° 75023	23/06/14
DEC2014_364	Délivrance de concession funéraire en date du 24 juin 2014 - Plan n° 4-6-16-43 - Concession n° 75024	24/06/14
DEC2014_365	Délivrance de concession funéraire en date du 25 juin 2014 - Plan n° 6-3-8-4 - Concession n° 75025	25/06/14
DEC2014_366	Renouvellement de concession funéraire en date du 6 janvier 2013 - Plan n°4-6-LG-12 - Concession n° 75026	25/06/14
DEC2014_367	Renouvellement de concession funéraire en date du 25 juin 2012 - Plan n°3-1B-2C-1-10 - Concession n° 75027	25/06/14
DEC2014_368	Délivrance de concession funéraire en date du 30 juin 2014 - Plan n° A-14-12-8 - Concession n° 75028	30/06/14

DEC2014_369	Renouvellement de concession funéraire en date du 9 juillet 2012 - Plan n°4-4A-3-2 - Concession n° 75029	30/06/14
DEC2014_370	Délivrance de concession funéraire en date du 1er juillet 2014 - Plan n° 1-18-14-2- Concession n° 75030	01/07/14
DEC2014_371	Renouvellement de concession funéraire en date du 5 mai 2014 - Plan n°1-11-2-2 - Concession n° 75031	01/07/14
DEC2014_372	Renouvellement de concession funéraire en date du 13 mars 2010 - Plan n°3-7-LTD-4 - Concession n° 75032	01/07/14
DEC2014_373	Délivrance de concession funéraire en date du 2 juillet 2014 - Plan n° 5-2-4-10- Concession n° 75033	02/07/14
DEC2014_374	Renouvellement de concession funéraire en date du 27 mai 2014 - Plan n°6-4-11-6 - Concession n° 75034	02/07/14
DEC2014_375	Renouvellement de concession funéraire en date du 8 juin 2014 - Plan n°1-8-E-1-14 - Concession n° 75035	08/07/14
DEC2014_376	Renouvellement de concession funéraire en date du 31 janvier 2014 - Plan n°3-4A-7-9 - Concession n° 75036	08/07/14
DEC2014_377	Renouvellement de concession funéraire en date du 9 avril 2014 - Plan n°8-2-4-7 - Concession n° 75037	08/07/14
DEC2014_378	Délivrance de concession funéraire en date du 9 juillet 2014 - Plan n° 7-4-3-5- Concession n° 75038	09/07/14
DEC2014_379	Délivrance de concession funéraire en date du 9 juillet 2014 - Plan n° 6-3-11-2- Concession n° 75039	09/07/14
DEC2014_380	Renouvellement de concession funéraire en date du 31 janvier 2014 - Plan n°EV-1S-LG-1 - Concession n° 75040	09/07/14
DEC2014_381	Conversion de concession funéraire en date du 9 juillet 2014 - Plan n°2-8-LD-8 - Concession n° 75041	09/07/14
DEC2014_382	Délivrance de concession funéraire en date du 10 juillet 2014 - Plan n° 6-4-11-8- Concession n° 75042	10/07/14
DEC2014_383	Renouvellement de concession funéraire en date du 5 juillet 2013 - Plan n°3-6-12-27 - Concession n° 75043	10/07/14
DEC2014_384	Délivrance de concession funéraire en date du 11 juillet 2014 - Plan n° 4-6-17-6- Concession n° 75044	11/07/14
DEC2014_385	Délivrance de concession funéraire en date du 12 juillet 2014 - Plan n° A-6-1C-2-14 Concession n° 75045	12/07/14
DEC2014_386	Renouvellement de concession funéraire en date du 28 janvier 2012 - Plan n°4-5C-1-10 - Concession n° 75046	15/07/14
DEC2014_387	Renouvellement de concession funéraire en date du 18 septembre 2012 - Plan n° 5-4-6-20 - Concession n° 75047	15/07/14
DEC2014_388	Renouvellement de concession funéraire en date du 27 juin 2014 - Plan n° 5-1-10-8 - Concession n° 75048	15/07/14
DEC2014_389	Attribution à la société "Public Impact Management" du marché relatif à l'accompagnement à la refonte du régime indemnitaire des agents de la ville et du CCAS de Montreuil pour un montant de 66 600 € H.T., d'une durée d'un an reconductible 2 fois.	22/07/14
DEC2014_390	Attribution à la société URETEK du marché "Travaux d'injection sur la zone Aile SUD de l'école maternelle DIDEROT à Montreuil" pour un montant de 80 000 € H.T. annuel.	28/07/14

DEC2014_391	Attribution à la société ALMADEA du marché "Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la constitution d'un référentiel patrimoine et d'outils de gestion du patrimoine pour la ville de Montreuil" pour un montant de 39 600 € H.T. annuel.	22/07/14
DEC2014_392	Création d'une sous régie d'avance concernant la crèche - NELSON MANDELA	09/07/14
DEC2014_393	Création d'une sous régie d'avance concernant le Multi Accueil - DORIS LESSING	09/07/14
DEC2014_394	Attribution d'une aide exceptionnelle à un agent de la ville de Montreuil pour un montant de 150 €	25/06/14
DEC2014_395	Acceptation de l'avenant n°1 au marché "acquisition d'une mini-pelle et d'une remorque adaptée" attribué à BERGERAT MONNOYEUR pour un montant de 3 340 €	04/07/14
DEC2014_396	Attribution à l'Office National des Forêts du marché "fourniture de bâtiments modulaires à ossature bois pour la ville de Montreuil" pour un montant de 200 000 € H.T. annuel	15/07/14
DEC2014_397	Acceptation de l'avenant n°1 à la convention d'occupation consentie à l'association "LUPS" pour un local sis 14 rue Eugène Varlin à MONTREUIL	18/07/14
DEC2014_398	Attribution à la société VILLE OUVERTE du marché "Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la démarche de concertation sur les projets urbains et les aménagements d'espaces publics du Bas-Montreuil" pour un montant de 180 000 € H.T. annuel.	01/08/14
DEC2014_399	Attribution à la société ELIS du marché "location entretien distributeurs d'essuie-mains et de leurs bobines tissus pour les bâtiments communaux de la ville de Montreuil et ceux de son CCAS" pour un montant maximum de 199 999 € H.T. annuel et une durée de deux ans.	05/08/14
DEC2014_400	Attribution d'une subvention de 2 200 € à M. ADELAIDE dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	02/07/14
DEC2014_401	Acceptation de l'avenant n°1 au marché "Mise en œuvre du nouveau site internet de la ville" attribué à E-magineur ayant pour objet la prolongation du marché d'un an sans modification de montant.	30/07/14
DEC2014_402	Délivrance de concession funéraire en date du 17 juillet 2014 - Plan n° 6-3-11-15 Concession n° 75049	17/07/14
DEC2014_403	Renouvellement de concession funéraire en date du 2 mai 2012 - Plan n° 6-4-LG-8 Concession n° 75050	21/07/14
DEC2014_404	Renouvellement de concession funéraire en date du 9 juillet 2014 - Plan n° 2-3-5-10 Concession n° 75051	22/07/14
DEC2014_405	Renouvellement de concession funéraire en date du 13 juillet 2014 - Plan n° 7-1-7-5 Concession n° 75052	23/07/14
DEC2014_406	Renouvellement de concession funéraire en date du 25 juillet 2014 - Plan n° A-SUD-LC-29 Concession n° 75053	25/07/14
DEC2014_407	Délivrance de concession funéraire en date du 25 juillet 2014 - Plan n° 1-4-1-6 Concession n° 75054	25/07/14
DEC2014_408	Renouvellement de concession funéraire en date du 12 janvier 2014 - Plan n° 2-10-12-6 Concession n° 75055	28/07/14
DEC2014_409	Renouvellement de concession funéraire en date du 26 juillet 2014 - Plan n° A-1-LD-3 Concession n° 75056	28/07/14
DEC2014_410	Délivrance de concession funéraire en date du 29 juillet 2014 - Plan n° 7-3-5-13 - Concession n° 75057	29/07/14
DEC2014_411	Renouvellement de concession funéraire en date du 25 juillet 2014 - Plan n° A-2-5-14 - Concession n° 75058	29/07/14
DEC2014_412	Renouvellement de concession funéraire en date du 26 août 2013 - Plan n° 5-4-LG-4 - Concession n° 75059	30/07/14
DEC2014_413	Délivrance de concession funéraire en date du 1er août 2014 - Plan n° A-14-12-9 - Concession n° 75060	01/08/14

DEC2014_414	Renouvellement de concession funéraire en date du 11 août 2012 - Plan n° 1-1-LGMUR-18 - Concession n° 75061	01/08/14
DEC2014_415	Renouvellement de concession funéraire en date du 19 septembre 2013 - Plan n° 8-LC-2-45 - Concession n° 75062	04/08/14
DEC2014_416	Renouvellement de concession funéraire en date du 8 septembre 2018 - Plan n° 4-1A-2C-LD-9 - Concession n° 75063	05/08/14
DEC2014_417	Renouvellement de concession funéraire en date du 21 juillet 2014 - Plan n° 3-4A-4-1 - Concession n° 75064	05/08/14
DEC2014_418	Renouvellement de concession funéraire en date du 20 juin 2012 - Plan n° 4-4A-10-9 - Concession n° 75065	05/08/14
DEC2014_419	Délivrance de concession funéraire en date du 6 août 2014 - Plan n° 1-18-10-2 - Concession n° 75066	06/08/14
DEC2014_420	Renouvellement de concession funéraire en date du 17 avril 2019 - Plan n° 3-6-2-4 - Concession n° 75067	07/08/14
DEC2014_421	Conversion de concession funéraire en date du 23 juillet 2014 - Plan n° 4-6-13-35 - Concession n° 75068	08/08/14
DEC2014_422	Réforme et aliénation des mobiliers communaux : 1 véhicule RENAULT Clio repris par la SMACL pour un montant de 1 550 €.	08/07/14
DEC2014_423	Réforme et aliénation des mobiliers communaux : Plusieurs véhicules de marque RENAULT repris par le garage MERIWANY pour un montant de 6 150 €.	18/07/14
DEC2014_424	Attribution à la société POSE du marché "création et aménagement de deux aires de jeux extérieures destinées aux enfants de 12 mois à 4 ans" pour un montant global et forfaitaire de 35 248 € H.T.	18/08/14
DEC2014_425	Transaction annulée sur la plateforme ACTES	26/08/14
DEC2014_426	Attribution d'une subvention de 1 000 € à Mme LAROUSSE dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	18/08/14
DEC2014_427	Attribution d'une subvention de 1 200 € à M, IMBEAU dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	18/08/14
DEC2014_428	Acceptation du contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie EONIA d'un montant de 20 000 € consentie par la Banque Postale utilisable par tirages et remboursements successifs sur la période 11 septembre 2014 au 10 septembre 2015	13/08/14
DEC2014_429	Acceptation de l'avenant n°1 au marché "fourniture d'enveloppes mécanisables avec logo et personnalisées pour la mise sous plis et affranchissement automatique et manuel" attribué à la société « La Couronne » ayant pour objet la prolongation du marché d'un an sans modification de montant.	25/08/14
DEC2014_430	Réforme et aliénation des mobiliers communaux : 1 véhicule RENAULT Car repris par le garage Perle Automobile pour un montant de 1 500 €.	18/08/14
DEC2014_431	Réforme et aliénation des mobiliers communaux : 1 véhicule RENAULT repris par la société Hydroméca pour un montant de 13 000 €.	18/08/14
DEC2014_432	Acceptation de l'avenant n°1 au marché "mission de contrôle technique pour la restructuration et l'extension du pavillon « Jacques Duclos » en structure de multi-accueil de 66 places" attribué à la société BTP CONSULTANTS, pour un montant de 10 088 € H.T. et une prolongation du marché jusqu'au 30 août 2015.	26/08/14
DEC2014_433	Acceptation d'un contrat de prestation de service avec la société SARL MAWI (BALEO) relatif au nettoyage de vêtements de travail pour un montant ne pouvant excéder 15 000 € H.T. et une durée d'un an.	27/08/14
DEC2014_434	Attribution à la société AGIFEU du marché "vérification des systèmes de désenfumage dans les bâtiments communaux de la ville de Montreuil" pour un montant forfaitaire de 4 408,90 € H.T. et à bon de commande ne pouvant excéder 25 000 € H.T.	20/08/14

DEC2014_435	Attribution du marché "réalisation de travaux d'aménagement des espaces publics du cœur de quartier Bel Air" comme suit : - Lot 1 : Voirie et Réseaux Divers attribué à la société EIFFAGE, pour un montant de 889 462,90 € HT - Lot 2 : Eclairage public attribué à la société CITEOS, pour un montant de 73 438,80 € HT - Lot 3 : Bois et serrurerie attribué à la société VALBOIS pour un montant de 205 862,00 € HT - Lot 4 : Plantations attribué à société ID VERDE pour un montant de 75 121,44 € à compter de la date de notification jusqu'à la date d'achèvement de la garantie de parfait achèvement.	01/09/14
DEC2014_436	Délivrance de concession funéraire en date du 11 août 2014 - Plan n° 4-3A-1-6 - Concession n° 75069	11/08/14
DEC2014_437	Renouvellement de concession funéraire en date du 19 novembre 2013 - Plan n° 2-10-LS-28 - Concession n° 75070	11/08/14
DEC2014_438	Délivrance de concession funéraire en date du 12 août 2014 - Plan n° 6-3-8-35 - Concession n° 75071	12/08/14
DEC2014_439	Renouvellement de concession funéraire en date du 25 février 2011 - Plan n° 3-6-11-35 - Concession n° 75072	12/08/14
DEC2014_440	Renouvellement de concession funéraire en date du 6 février 2018- Plan n° A-LC-MUR-58 - Concession n° 75073	14/08/14
DEC2014_441	Renouvellement de concession funéraire en date du 2 juillet 2014 - Plan n° 5-4-LTG-6 - Concession n° 75074	14/08/14
DEC2014_442	Délivrance de concession funéraire en date du 19 août 2014 - Plan n° 4-6-4-28 - Concession n° 75075	25/08/14
DEC2014_443	Renouvellement de concession funéraire en date du 18 août 2014 - Plan n° 5-1-LG-7 - Concession n° 75076	25/08/14
DEC2014_444	Renouvellement de concession funéraire en date du 19 janvier 2012 - Plan n° 5-4-10-30 - Concession n° 75077	25/08/14
DEC2014_445	Délivrance de concession funéraire en date du 20 août 2014 - Plan n° 1-18-12-3 - Concession n° 75078	25/08/14
DEC2014_446	Attribution à la société SQLI de l'accord cadre "fourniture, installation et maintenance complète d'une nouvelle solution intranet pour la ville de Montreuil" pour un montant de 262 709 € H.T.	01/09/14
DEC2014_447	Attribution d'une aide exceptionnelle à un agent de la ville de Montreuil pour un montant de 150 €	08/09/14

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 1h00.

Fait à Montreuil, le 10 octobre 2014

Pour le Maire, par délégation
Le Directeur Général Adjoint



Olivier BERTHELOT-EIFFEL